

Séjour de Printemps

« Mission Vallon Aventure »

Du 20 au 24 avril 2026

À Saint-Sernin-Sur-Rance, en Aveyron



Nombre de places limité

Organisé par la Ville de Saint-Jean-de-Védas

Pour les 7-17 ans

Votre enfant est inscrit pour participer à un séjour organisé par la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. La réalisation de ce séjour est confiée à l'Accueil de Loisirs et au Centre de Jeunesse qui, de par l'expérience et la formation de ses animateurs, s'appliquent à proposer une animation de qualité.

Une animation de qualité qui rime avec sécurité : nos séjours sont agréés auprès de la Direction Départementale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Hérault et la caisse d'allocations familiales.

Lieu du Séjour

Le centre de séjour Relais Valrance est situé à Saint-Sernin-sur-Rance, une petite commune du département de l'Aveyron. C'est un village rural typique, perché au cœur de la vallée de la rivière Rance, entre les villes d'Albi et de Millau.

Saint-Sernin-sur-Rance est connu pour son environnement naturel verdoyant, ses collines boisées et son riche patrimoine historique (village classé, collégiale du XVe siècle, édifices anciens), offrant un cadre paisible et propice à la découverte.

Le Centre de Séjour

Le Relais Valrance est un centre de séjour adapté à l'accueil de groupes d'enfants et d'adolescents, particulièrement pour les classes découvertes, colonies de vacances ou séjours thématiques.

Accueil et capacité

- Le centre peut accueillir environ **300 personnes réparties dans 75 chambres**, avec hébergement en pension complète.
- Les chambres sont organisées en plusieurs bâtiments, chacun équipé de sanitaires adaptés.

Équipements et activités

Le Relais Valrance est conçu pour offrir à la fois confort et diversité d'activités :

- **Espaces collectifs** : un réfectoire, gymnase, amphithéâtre, salle de spectacle sonorisée, salles d'animation et de réunion, un laboratoire de sciences, une salle d'animaux naturalisés.
- **Espace extérieur** : grand parc naturel, espaces verts, et parc animalier avec daims.
- **Activités possibles** : randonnée, baignade, ateliers pédagogiques, équitation, stand-up paddle, escalade...

L'équipe d'animation

Directrice : Alison Courtial, titulaire du BPJEPS APT et du Certificat Complémentaire de direction ACM et quatre animateurs diplômés du BAFA.

Le groupe

Il sera composé de 48 enfants âgés de 7 ans (à partir du CE1) à 17 ans. Le séjour est mutualisé avec le Centre Jeunesse toutefois chaque groupe aura son fonctionnement propre avec ses animateurs.

Le séjour est ouvert à 24 filles et 24 garçons, cette mixité est privilégiée pour favoriser le vivre ensemble. Ce séjour s'adresse en priorité aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs et au Centre Jeunesse.

L'organisation

Le départ est prévu le lundi 20 avril à 9h00 devant le groupe scolaire René CASSIN. Nous vous donnons rendez-vous 30 minutes avant l'heure du départ.

Le retour est prévu le vendredi 24 avril 2026 aux alentours de 16h00 devant le groupe scolaire René CASSIN.

Le transport

Le transport de vos enfants sera assuré par la compagnie de bus «Les Courriers du Midi».

Si votre enfant craint le voyage, il est souhaitable de nous en informer avant le départ. Nous vous conseillons de lui donner un petit déjeuner léger (éviter les laitages), et de prévoir un médicament.

L'infirmierie

Elle sera mise à la disposition du groupe afin de faire face aux premiers soins. En cas de complication, l'enfant sera transféré aux urgences les plus proches. Si un enfant tombe malade, nous ferons appel au médecin. L'enfant restera au Centre en présence d'un adulte, et vous serez immédiatement informé.

En ce qui concerne les traitements médicaux, veuillez les remettre le jour du départ au responsable dans leurs boîtes, **sans oublier l'ordonnance**, sans quoi le traitement ne pourra être administré.

Vie quotidienne

Notre objectif est de faire en sorte que les enfants soient acteurs de leurs vacances. Ils vont, avec l'aide de l'équipe pédagogique, gérer leur séjour en se responsabilisant autour de postes définis avec eux pour assurer tous les moments de la journée (tâches de la vie quotidienne, temps spontanés, veillées, rangement, activités...). Qu'elle que soit la situation, nous veillerons à **respecter le rythme de l'enfant** pour que chacun profite pleinement de son séjour.

Les activités

Le centre bénéficie d'un site naturel et exceptionnel offrant par sa diversité une multitude d'activités et de découvertes.

Les activités proposées seront axées sur l'imaginaire, la nature et la coopération grâce à des ateliers découvertes et grands jeux. Les animations sportives seront encadrées par des animateurs spécialisés et notre équipe pédagogique.

Au programme :

- Mini-olympiades : jeux d'adresse, jeux de précision, relais, courses. (7-11 ans)
- Accrobranches au vallon des tyroliennes (7-11 ans) au programme : filets, ponts de singes, ponts indiens, ponts népalais, pont de rondins, la Slack et les tyroliennes.
- VTT (12-17 ans) Parcours sur les chemins, de Roquecézière au relais Valrance avec les professionnels de Roc et Canyon. Nb : évaluation obligatoire avec les moniteurs avant le départ.
- Paint Ball (12-17 ans) Tir sur cible sur la colline Saint Martin avec les professionnels de Roc et Canyon.
- Veillées
- Grands jeux
- Grande chasse au trésor sur le site
- Soirée musicale pour clôturer le séjour

Nos valeurs

Nous souhaitons offrir aux enfants des temps d'éveil et de découverte encourageant la responsabilisation, la participation et la créativité au travers des valeurs comme l'autonomie, le respect de l'environnement, le partage, la citoyenneté et la fraternité.

Communication

Par courrier, vous pouvez envoyer des lettres à vos enfants. Cela fait toujours plaisir de recevoir une petite carte !

Adresse : **Centre de Séjour «Relais Valrance»**

**2 route du Bois du Four
12380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE**
(Nom et prénom de l'enfant)

Vous pouvez contacter la directrice par téléphone au 07 71 35 94 10 (**urgences uniquement**).

Les nouvelles

Vous pouvez avoir des nouvelles quotidiennes, agrémentées de photos via un blog.

Ces éléments vous seront communiqués lors de la réunion.

Assurance

La Mairie de Saint-Jean-de-Védas souscrit une assurance responsabilité civile. Ce contrat offre un rapatriement sanitaire.

Réunion d'information

Une réunion d'information aura lieu le mercredi 8 avril à 18h00 à la salle polyvalente du groupe scolaire René Cassin. Il est impératif que tous les parents soient présents pour organiser au mieux le séjour des enfants. Le projet pédagogique et le programme d'activités vous seront présentés lors de cette réunion.

INSCRIPTIONS

À l'Accueil de Loisirs, tous les lundis, mardis et jeudis matin de 9h à 11h30 et les mercredis de 17h à 18h30.

Adresse : Accueil de Loisirs Les Garrigues - Chemin de la Combe.

Pour les jeunes (collège et lycée) : contacter le service jeunesse au 04 99 52 78 78 et par courriel : jeunesse@saintjeandevedas.fr

Date limite d'inscription : Jeudi 2 avril 2026

Pièces à fournir

- le dossier d'inscription 2025/2026 à télécharger sur le portail famille
- la fiche sanitaire et la photocopie des vaccins (carnet de santé) à télécharger voir ci-dessus
- l'aide aux loisirs séjour (CAF) et/ou Pass Colo (enfants né en 2015)
- le paiement
- une photo d'identité récente
- l'attestation en responsabilité civile + individuelle accident extrascolaire
- copie de la carte de mutuelle
- copie de l'attestation de sécurité sociale

Important :

Si vous avez déjà renouvelé le dossier 2025/2026, merci de transmettre uniquement les documents manquants, à savoir :

- la copie de la carte de mutuelle ;
- la copie de l'attestation de Sécurité sociale ;
- l'attestation d'aide aux séjours de la CAF (le cas échéant) ;
- ainsi que le règlement.

Modes de paiement

Mode de règlement: espèces/chèques ou chèques ANCV/(les règlements en espèces doivent se faire en mairie au service régie des recettes). **Le chèque doit être libellé à l'ordre du «régisseur des recettes».**

L'aide aux loisirs séjours (de la CAF) et/ou le pass colo et les prestations des comités d'entreprise sont déductibles du prix du séjour.

Attention

En cas de difficulté de paiement, voir les modalités avec la Directrice de l'Accueil de Loisirs pour les 7-11 ans et le responsable du service jeunesse pour les 11-17 ans.

Tarification pour les familles

Elle est établie en fonction du coût global du séjour par enfant, sur la base d'un quotient familial prenant en compte le revenu imposable mensuel des familles tel qu'il apparaît dans leur déclaration d'impôts ainsi que le nombre de part au foyer fiscal.

Barème du séjour de printemps du 20 au 24 avril 2026

QF	Prix séjour en Euros	Participation Mairie
< 400,99 €	182 €	40%
401 €<QF<600,99 €	213 €	30%
601 €<QF<800,99 €	243 €	20%
801 €<QF<1000 €	274 €	10%
1000,01 €<QF<2000 €	289 €	5%
2000,01 €<QF<1000000 €	304 €	0%

Calcul du QF = Quotient Familial

$QF = RIM / NP$

RIM = Revenu imposable mensuel

NP = Nombre de part au foyer fiscal

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.



TROUSSEAU POUR LE SÉJOUR DE PRINTEMPS AVRIL 2026 - 7/17 ANS

À mettre dans la valise

Nom : Prénom :

LISTE	NOMBRE			OBSERVATIONS
	Fourni par les parents	Relevé à l'arrivée	Relevé au départ	
Linge de corps				
5 tee-shirts				
5 slips				
2 chemises ou sous-pulls				
1 pyjama ou chemise de nuit				
5 paires de chaussettes				
2 pulls				
2 pantalons (jeans ou jogging)				
1 blouson				
1 coupe-vent imperméable (style k-way)				
1 paire de bottes en caoutchouc				
1 paire de chaussons ou claquettes				
1 gourde ou bouteille				
2 shorts				
1 paire de tennis ou baskets				
2 serviettes de toilette + 1 serviette de bain				
Dentifrice, brosse à dent, savon				
Brosse à cheveux ou peigne, shampoing				
1 lampe de poche				
Mouchoirs en papier				
1 serviette de table				
1 chapeau ou casquette				
1 sac pour le linge sale				

IMPORTANT

Les vêtements neufs ou de marque ainsi que les objets de valeurs sont déconseillés.

Les téléphones portables et les consoles ne sont pas autorisés.

Le marquage des vêtements et des chaussures se fait au feutre indélébile ou sur des étiquettes cousues.

Divers

Papier à lettre + enveloppes timbrées et adressées.

Les familles dont l'enfant suit un traitement médical doivent fournir la prescription du médecin au directeur.

Les boîtes de médicaments doivent être dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice.